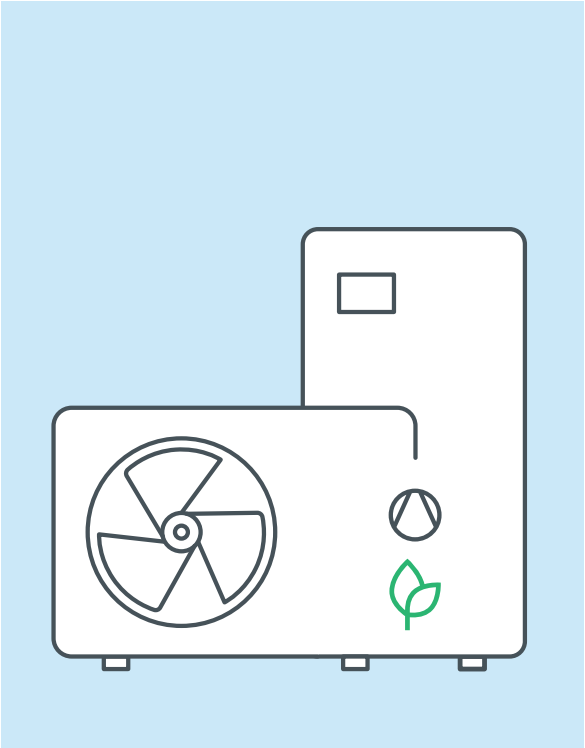
Le propane est l'avenir.
Nous vous accompagnons dès aujourd'hui.

L'avenir appartient au propane (R290), un fluide frigorigène naturel. Il se distingue par son potentiel de réchauffement global (PRG 0.02), n'attaque pas la couche d'ozone et offre de bonnes propriétés thermodynamiques. Ces avantages sont toutefois contrebalancés par son inflammabilité élevée, raison pour laquelle des mesures de sécurité supplémentaires sont nécessaires tant au niveau de l'installation que de l'équipement.



Quelle est la réglementation actuelle ?

En Suisse, l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) définit quels fluides frigorigènes peuvent être utilisés dans quels appareils et jusqu'à quelle date. L'ORRChim est régulièrement mise à jour et prévoit des exceptions, ce qui rend le suivi et la planification plus complexes. Les points suivants sont importants :

- ✓ L'assortiment de Meier Tobler comprend des pompes à chaleur au propane, conçues pour une installation en extérieur et en intérieur.
- ✓ Meier Tobler vous accompagne de manière complète pour garantir une installation et un entretien des pompes à chaleur au propane conformes à la sécurité et à la législation.
- ✓ Nous continuons également à vous proposer des pompes à chaleur avec fluides frigorigènes synthétiques. Vous pouvez les vendre et les installer conformément à l'ORRChim – voir au verso.
- ✓ Toutes les pompes à chaleur proposées actuellement par Meier Tobler peuvent être entretenues jusqu'à la fin de leur durée de vie. Un remplissage d'appoint en fluide frigorigène est également possible.

L'aperçu au verso vous indique jusqu'à quand les pompes à chaleur à fluide frigorigène synthétique (R410a, R407c, R134a et R32) peuvent encore être mises sur le marché en Suisse.

meiertobler.ch/fluides-frigorigenes

Les pompes à chaleur à fluide frigorigène synthétique peuvent encore être mises sur le marché jusqu'à :

Définition de la mise sur le marché : Les appareils doivent avoir été livrés à la clientèle finale avant la date indiquée. Le montage et la facturation peuvent être effectués ultérieurement. À partir des dates de référence, les appareils concernés ne doivent plus figurer dans les stocks de l'installateur.

Fluides frigorigènes actuellement utilisés :

R410a :	PRG 2088
R407c :	PRG 1774
R134a :	PRG 1430
R32 :	PRG 675
R290 :	PRG 0.02

Pour l'instant, les dates de référence sont les suivantes en Suisse (situation : novembre 2026) :

Pompes à chaleur air-eau Split
(pompes à chaleur non remplies en usine)

PRG plus de 150
jusqu'à 12 kW de puissance thermique*
1.7.2027

PRG de 750
plus de 12 kW de puissance thermique*
1.1.2029

Monobloc air-eau

PRG plus de 150
jusqu'à 50 kW de puissance de chauffage
1.7.2027

PRG plus de 150
de plus de 50 à 250 kW de puissance de chauffage*
1.1.2030

Pompes à chaleur air-eau installées en intérieur / Pompes à chaleur sol-eau

PRG plus de 150
jusqu'à 50 kW de puissance de chauffage*
1.1.2027

Nouveau

PRG plus de 150
jusqu'à 50 kW Puissance de chauffage

Prolongation État de la technique Papier**
éventuellement prolongation supplémentaire Examen du marché au T4/2027
1.1.2029

PRG plus de 150
de plus de 50 à 250 kW de puissance de chauffage*
1.1.2030

Interdiction d'entretien (interdiction de remplissage)
Toutes les pompes à chaleur

PRG > 2500***
(CFC et HFC)
1.1.2030

PRG 750 – 2500
(fluide frigorigène uniquement recyclé, pas d'interdiction)
1.1.2032

* Exception si l'exigence de sécurité ne peut pas être respectée.
** Dérogation pour la Suisse, car les fabricants ont des difficultés à mettre en œuvre le développement de ces appareils d'ici au 1er janvier 2027 – selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).
*** Ne concerne pas les fluides frigorigènes actuellement utilisés.

De plus de 250 kW jusqu'à 750 kW : fluides frigorigènes naturels à partir du 1er janvier 2029
Plus de 750 kW : fluides frigorigènes naturels à partir du 1er juillet 2027

meier tobler

Meier Tobler SA
Chemin de la Veyre-d'En-Haut B6
1806 St-Légier-La Chiésaz
T 021 943 02 22, meiertobler.ch